

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 539

présenté par

M. Pupponi, Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

à l'amendement n° 305 du Gouvernement

ARTICLE 52**Mission « Cohésion des territoires »**

A l'alinéa 32, substituer au taux :

« 2 % »

le taux :

« 1,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à traiter le cas particulier de la société Adoma, dont le taux de contribution à la CGLLS est aujourd'hui de 1,58%.

Avec l'amendement du gouvernement, le taux de contribution augmenterait à minima à 2% soit une dépense supplémentaire d'au moins 700.000€.

Au regard du rôle en matière d'insertion et de logement et d'hébergement d'urgence d'Adoma, il apparaît nécessaire de ne pas lui faire porter une charge supplémentaire déraisonnable, en abaissant le taux plancher prévu dans l'amendement gouvernemental.